

S-2495764.1, Romande Energie SA, UN/D 832574

Poste et station transformatrice, sous-station

Informations générales

Numéro de demande

S-2495764.1

Nom/Désignation de l'installation

Station transformatrice Route du Bey 6

Description du projet

Construction d'une station transformatrice sur la parcelle DP 36
Suppression de la station STAP (S-0153499) sur le même emplacement
Raccordement des liaisons existantes dans la nouvelle station

Recherche globale/Numéro du projet

MAN.007630 / 70133325

Coord. X de

2'560'711

Coord. Y de

1'137'152

NPA

1847 Rennaz VD

Requérante

Romande Energie SA (181470)
Route d'Evian 39
1845 Noville

Personne de contact

Florian Schaal
florian.schaal@romande-energie.ch

Exploitante

Romande Energie SA (2327)
Rue de Lausanne 53
1110 Morges

Personne de contact

Frédéric Lin
frederic.lin@romande-energie.ch

No Adresse facturation

Romande Energie SA (148955)
Factures fournisseurs
1110 Morges

Personne de contact

fournisseurs Factures
factures-fournisseurs@romande-energie.ch

Données pour

Nouvelle construction

Oui Non

Niveau de réseau (Lien vers le modèle de niveau de réseau)

Modification de projet

Remplacement de projet

S-153499

Exécution selon projet normalisé

Provisoire/Durée d'exploitation jusqu'au

Approvisionnement du chantier en électricité jusqu'au

Justification du projet selon Directive 235 point 1.1.3 d

Voir annexes

Est-ce que la station fournit l'énergie pour une remontée mécanique
sous licence fédérale ?

Oui Non

Si oui :

Nom de l'installation

Numéro de l'installation

Type d'installation

Type d'installation

Station transformatrice

Si autre, lequel?

Evaluations selon ORNI

Des mesures sont-elles nécessaires pour se conformer à l'ORNI?

Oui Non

Si oui, lesquelles?

Si autres, lesquelles?

Une dérogation au sens de l'ORNI est-elle nécessaire?

Oui Non

Emplacement

Mise en place > 1000 m au-dessus de la mer
 Indépendant, dans un bâtiment séparé
 Accolé à un bâtiment
 Intégré dans un bâtiment d'habitation
 Intégré dans un autre bâtiment
 Autre

Oui Non
 Oui Non
 Oui Non
 Oui Non
 Oui Non

Type de bâtiment

Béton
 Maçonnerie
 Métal
 En plein air
 Autre

Oui Non
 Oui Non
 Oui Non
 Oui Non

Informations générales

Distribution basse tension

Type de dispositif de protection contre les surintensités au départ du transformateur BT (par ex. : HPC type gTr ; disjoncteur)
 Courant / puissance assigné du dispositif de protection contre les surintensités au départ du transformateur BT (Données en (A) ou (kVA))
 Selon quelle norme la distribution BT est-elle construite ?
 Courant assigné InA de l'ensemble d'appareillage BT selon SN EN 61439-1 (A)
 Courant assigné de crête admissible Ipk de l'ensemble d'appareillage BT (kA)

HPC gTr

1000

CEI 61439-2

1600

66

Installation haute tension (>1000V)

Courant de défaut à la terre unipolaire maximal du côté HT (A)

40

Existence de SF6
 Quantité totale dans l'installation (kg)
 La pression maximale admissible est-elle >2 bar et le 'produit pression-volume' (p*V) du plus grand compartiment de l'appareillage isolé au gaz est-il >3000 (bar*litre) ?
 Si oui : annonce de l'installation à l'ASIT
 Où s'effectue la décharge de pression en cas d'arc de défaut interne (direction d'échappement, mesure telle que dispositif d'absorption, etc.) ?

Oui Non

2.80

Oui Non

Evacuation des gaz par le bas

(direction d'échappement, mesure telle que dispositif

d'absorption,

Comment la contrainte de pression est-elle maîtrisée en cas d'arc de défaut interne dans l'installation à haute tension (p. ex. volume du local approprié) ?

Stations de couplage

Station de couplage 1

Fabricant
 Type
 Tension nominale (kV)
 Tension d'exploitation (kV)
 Installation ouverte
 Enveloppe métallique CEI 62271-200
 Qualification arc électrique
 Si oui, laquelle?

Siemens

8DJH

24

21

Oui Non

Oui Non

Oui Non

IAC A FL 20kA 1s.

Nombre de cellules, de champs Total	4
Nombre d'éléments de couplage, de protection	
Nombre de disjoncteurs	
Nombre de sectionneurs de charge	3
Nombre de sectionneurs	
Champ avec fusibles	1
Cellules de mesure	
Autre éléments de couplage, de protection	
Court-circuiteur rapide de mise à la terre par départ de ligne	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Transformateurs

Transformateur 1

Puissance apparente (kVA)	1000
Tension primaire (kV)	21
Tension secondaire (kV)	0.42/0.23
Autres tensions (kV)	
Conception	
Quantité d'huile (kg/dm3)	538
Isolation sèche	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Autre, laquelle?	
Rayonnement réduit	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Avec protection contre le risque de contact	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si non : En quelle année a eu lieu la première mise en service du transformateur?	
Les transformateurs qui seront nouvellement installés après le 1er juillet 2021 sont-ils conformes aux prescriptions d'efficacité énergétique selon l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, OEEE (RS 730.02)?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les transformateurs qui seront nouvellement installés après le 1er juillet 2021 sont-ils conformes aux prescriptions d'efficacité énergétique selon l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, OEEE (RS 730.02)?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si non : En quelle année a eu lieu la première mise en service du transformateur?	
Les transformateurs qui seront nouvellement installés après le 1er juillet 2021 sont-ils conformes aux prescriptions d'efficacité énergétique selon l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, OEEE (RS 730.02)?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si non : En quelle année a eu lieu la première mise en service du transformateur?	

Remarques

Remarques

Coûts de construction

Coûts de construction en CHF (Orientation sur l'évaluation des coûts)	120000
---	--------

Données complémentaires

Protection des eaux

Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal)

Dans zone de protection des eaux S1	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Dans zone de protection des eaux S2	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Dans zone de protection des eaux S3	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Dans périmètre de protection des eaux	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Dans secteur de protection des eaux Au

Oui Non

Si autre, laquelle?

Cours d'eau de surface (préciser la distance horizontale et verticale, joindre le profil transversal)

Eaux superficielles

Oui Non

Cours d'eau souterrain/Cours d'eau endigué

Oui Non

Liquides polluants

Des parties de l'installation contiennent-elles des liquides polluants?

Oui Non

Si oui: Les recommandations de l'ASE 2.19 (protection des masses d'eau lors de la construction et de l'exploitation des installations électriques) sont-elles respectées ?

Oui Non

Prévention des accidents

La quantité totale d'huile isolante dans l'installation dépasse 20'000 kg?

Oui Non

Si oui: Joindre à la demande un rapport succinct selon l'art. 5 OPAM (814.012)

Sécurité sismique

La directive ESTI N° 248 Sécurité sismique de la distribution d'énergie électrique en Suisse sera respectée

Oui Non

Zones sismiques

Z2

Classe d'ouvrages (CO)

II

Zone Z1b, Z2, Z3a, Z3b ou CO III: Renseigner "Informations complémentaires: Sécurité sismique"

Informations complémentaires: Sécurité sismique

Niveau du réseau (N)

Transfo avec tension ≥ 36 kV et puissance $> 2,5$ MVA (si oui: joindre feuille de calcul ann. D, respecter tab. 51) 2))

Oui Non

Appareils à haute tension avec tension ≥ 220 kV (Si oui : joindre feuille de calcul ann. D, respecter tab. 72))

Oui Non

Connexions par câbles avec tension ≥ 220 kV (si oui : joindre feuille de calcul ann. D, remettre plans3))

Oui Non

Bâtiment (neuf et existant) pour tension ≥ 36 kV (si oui: joindre convention d'utilisation (ann. F))

Oui Non

- Installations dans des armoires traitées (si oui: joindre convention d'utilisation (ann. F))

Oui Non

- Systèmes secondaires et autres équipements traités (si oui: joindre convention d'utilisation (ann. F))

Oui Non

1) Pour les transformateurs ≥ 220 kV (N2) : Remettre les esquisses de l'ancrage avec la demande ainsi que les plans et les justificatifs avant le montage. Pour les transformateurs < 220 kV ≥ 36 kV (N4 ou 6) : Réaliser les croquis d'ancrage sous votre propre responsabilité et exécuter le projet en conséquence.

2) L'utilisation de transfo/appareils certifiés doit être démontrée dans la demande et être visible/vérifiable lors d'inspections (plaque signalétique, fiche technique, justificatif).

3) Plans d'exécution (voir ann. G) au plus tard avant le début du montage

Protection du paysage, de la nature et du patrimoine

Adresses électroniques: Recueil systématique fédéral, Géoportail fédéral, Géoportails cantonaux, Thèmes environnementaux de l'Office fédéral de l'environnement OFEV (y.c. le droit de l'environnement),

Directive OFEV Manuel EIE

Pour les données avec * cf.: <https://map.geo.admin.ch>

* IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels)

Oui Non

* Sites marécageux

Oui Non

* Sites dignes de protection (ISOS), sites historiques, monuments naturels ou culturels

Oui Non

Réserve paysagère cantonale

Oui Non

Réserve paysagère communale

Oui Non

* Zone alluviale

Oui Non

* Prairie ou pâturage sec	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
* Haut-marais ou marais de transition	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
* Bas-marais	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
* Site de reproduction des batraciens / zones humides	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
* Réserve aquatique et sanctuaire d'oiseaux migrateurs	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
* District franc fédéral	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
* Parc relevant de l'ordonnance sur les parcs	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Réserve naturelle cantonale	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Réserve naturelle communale	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Biotope à protéger selon art. 18 LPN	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Surfaces d'assolement	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Forêt	
Respect de la distance forestière cantonale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Défrichement nécessaire	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Exploitation préjudiciable:	
Limitation hauteur des arbres nécessaire	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Petite exploitation non forestière	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Infrastructures concernées	
Installations électriques à courant faible selon art. 3 OPIE	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, des mesures de protection sont-elles nécessaires?	
Routes nationales	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Routes cantonales	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Routes communales	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Impact sur SwissMobile - Chemins pédestres et de randonnées/Itinéraires à vélo	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
* Voies de communications historiques IVS	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Installations de conduites (gaz et pétrole cf. art. 3 OITC)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Zone explosive (réservoir/installation de gaz, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Domaine public	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si autres, lesquelles?	
Fouille sur le domaine public	
Autorisation est disponible:	Pas nécessaire
Servitudes	
Tous les accords/autorisations d'intervention sur la propriété d'autrui sont disponibles	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si non, les notifications personnelles (art. 31 LEx) ont-elles été adressées?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autorisation écrite disponible	
Autorité cantonale	Non
Autorité communale	Oui
Les propriétaires d'ouvrages (p.ex., ponts, cours d'eaux souterrains, tuyaux d'irrigation)	Pas nécessaire
Faut-il s'attendre à un impact sur/par des installations ferroviaires (cf. art. 2, al. 1, OPIE) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Chemins de fer cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i (rapprochement, système de mise à la terre, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui remplir feuille supplémentaire et indiquer lequel?	
L'avis du chemin de fer concerné selon la directive ESTI N° 235 Anhang 4, i est-il joint?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Critères spéciaux	
Le projet se situe hors de la zone à bâtir ou il est répondu oui à l'une des questions suivantes: Compléter la section "Informations complémentaires: Critères spéciaux"	
Selon le plan de zones communal, le projet se situe à bâtir	Hors zone
A proximité d'une zone non constructible (Cadastre RDPPF/ Annexe 1 OGéo)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Zone à risque selon carte de dangers cantonale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Site pollué (site contaminé y.c. les surfaces dont l'évaluation finale est encore attendue ou en traitement) selon Cadastre en ligne des cantons et de la Confédération	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Informations complémentaires: Critères spéciaux**Construction hors de la zone à bâtir****La demande est accompagnée d'une justification d'implantation comprenant les sujets suivants:**

La justification du besoin de cette installation, en particulier une précision concernant les bâtiments qu'elle doit alimenter et les raisons pour lesquelles ils ont droit à l'électricité Oui Non

Dessin sur une carte de la distance jusqu'à la zone à bâtir la plus proche incl. plan de zones avec légende Oui Non

Dessin du périmètre d'alimentation prévu de la ST (également des stations les plus proches) sur un plan de zones adéquat avec légendes Oui Non

Analyser et présenter 2 ou 3 variantes d'emplacement possibles (pas d'emplacement alibi - tous les meilleurs emplacements possibles, en particulier accolés à des bâtiments, doivent être considérés) avec l'ordre de priorité suivant : 1. Intégration dans des volumes habitables existants/2. Accolé à des bâtiment existants/3. Insertion dans des groupes de bâtiments/4. Installation isolée uniquement dans des cas particuliers Oui Non

Evaluation des emplacements (avantages et inconvénients) Oui Non

Concentration sur un emplacement Oui Non

Démonstration à l'aide d'un photomontage réaliste de la station à l'emplacement privilégié et une photographie des environs (y.c. les autres options d'implantation) Oui Non

Autres documents, si nécessaire pour l'évaluation globale (p.ex. OIBT) Oui Non

Rapprochement à une zone d'interdiction de bâtir: Si oui, la zone affectée par l'ensemble du projet (installations de chantier comprises)? Plan de situation coté ou justification que les distances de protection resp. d'interdiction de construire sont respectées si les distances horizontales suivantes ne sont pas respectées?

Distance à la **ligne aérienne à haute tension** inférieure à **20 m**, dans le cas d'immeubles de grande hauteur, par rapport au conducteur le plus éloigné (justification selon OLEI) Oui Non

Distance à la **ligne aérienne à haute tension** inférieure à **5 m** pour les bâtiments et installations, à partir de leur socle de fondation ou aux parties du support (justification selon OLEI), si distance inférieure, clarifier la zone d'influence de la mise à la terre structurelle avec le propriétaire du câble et joindre le résultat Oui Non

Distance au rail extérieur d'**installation ferroviaire**, inférieure à (cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i) **50 m** (preuve sur la base des zones réservées, alignements LCdF/ OCF et art. 98 ss OLEI) Oui Non

Distance à l'axe de la **route nationale** inférieure à **50 m** (justification sur la base des zones réservées, alignements selon LRN/ ORN et art. 114 ss OLEI) Oui Non

Distance au **bord de la chaussée cantonale** inférieure à **10 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la législation cantonale) Oui Non

Distance au **bord de la chaussée communale** inférieure à **5 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la réglementation locale d'aménagement et de constructions) Oui Non

Distance à la **limite du bien-fonds** inférieure à **5 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la réglementation locale d'aménagement et de constructions) Oui Non

Distance aux **canalisations à haute pression** inférieure à **30 m** (preuve sur la base de l'art. 123 ss. OLEI et art. 17 al. 2 OSITC) Oui Non

Distance aux **réservoirs (hors-sol ou enterré)** inférieure à **30 m** (justification selon art. 129 ss OLEI) Oui Non

Distance à la **lisière de la forêt** inférieure à **30** Oui Non

m (justification du respect de la distance à la lisière de la forêt selon la législation forestière cantonale)

Distance aux **eaux** (cours d'eau souterrain/de surface et eau Oui Non

stagnante) inférieure à 20 m (justification du respect de l'espace réservée aux eaux selon art. 41a, 41b ou art. 62 OEaux)

Zone à risque selon carte de dangers cantonale

Danger de crues Oui Non

Si oui: Degré de risque selon carte de dangers cantonale:

moyen (zone réglementée)

Autre zone de la carte de dangers concernée

Si oui, laquelle?

Non

Site pollué

Registre cantonal Oui Non

Registre militaire ou aérodrome civil Oui Non

Registre chemins de fer Oui Non

Respect de l'ordonnance

L'installation respecte l'ordonnance sur le courant fort, l'OLEI- et Oui Non

l'ORNI. Si une dérogation est nécessaire, joindre une demande motivée.

Documents à transmettre

Après avoir sélectionné "Ajouter un document", saisissez une désignation unique pour chaque document dans le champ Titre /

Désignation. La désignation doit comporter 3 segments :

désignation du document - par ex. situation

numéro de plan ou de document, choisi par le requérant

date de la dernière modification du document

Exemple de titre : Situation_221133B_16.05.2023 Ce titre est repris dans la décision.

Extrait de carte (p.ex. Ech. 1:25000)

Plan de situation (p.ex. Ech. 1:5000)

Ensemble_007630_13.12.2024	13.12.2024	PE_Rte Bey 6.pdf
----------------------------	------------	------------------

Situation_007630_02.12.2024	13.12.2024	Autorisation station.pdf
-----------------------------	------------	--------------------------

Plan de disposition

Station_007630_13.12.2024	13.12.2024	STA_Rte Bey 6.pdf
---------------------------	------------	-------------------

Schéma de principe

Orthogonal_007630_13.12.2024	13.12.2024	SCH_Rte Bey 6.pdf
------------------------------	------------	-------------------

Connexions_007630_13.12.2024	13.12.2024	STA_Rte Bey 6 - connexions.pdf
------------------------------	------------	--------------------------------

Document de l'ORNI

ORNI_007630_13.12.2024	13.12.2024	ORNI_Rte Bey 6.pdf
------------------------	------------	--------------------

Annexes supplémentaire selon directive ESTI N° 235

Explicatif_007630_18.12.2024	18.12.2024	Explication travaux Bey 6.pdf
------------------------------	------------	-------------------------------

Conclusion

L'installation est-elle conforme à l'ordonnance sur les installations Oui Non

électriques à courant fort (OICF), à l'ordonnance sur les lignes

électriques (OLEI) et l'ORNI?

Si une dérogation est nécessaire, une demande justifiée doit être présentée.

Avez-vous ajouté toutes les pièces jointes requises mentionnées ?
Le formulaire a été complété de manière conforme à la réalité.

■ Oui Non
■ Oui Non

Mise à jour de documents

Mise à jour de documents

Date:

Signature:

Nom en caractères d'imprimerie:

Date:

Signature:

Nom en caractères d'imprimerie:

Administration centrale
Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI
Luppenstrasse 1
8320 Fehraltorf
Téléphone +41 58 595 18 18
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Route de la Pâla 100
1630 Bulle
Téléphone +41 58 595 19 19
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch